



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES

Délibération n° 01

2022-044

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

SUBVENTIONS

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

OBJET :

Aménagement du

bourg de Bages

Demande de

Fonds de l'Etat

CONVOCAION C.M. :
20/10/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-sept octobre

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stefan FROWEIN, Henri BUSTO, Sandrine SERRE, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Charles REALES, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO, Philippe CARRERA.

PROCURATIONS : Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE, Marie-Claude BUSTO à Catherine ROI, Philippe CARRERA à Jean-Louis RIO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine ROI.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme « Aménagement du bourg de Bages comprenant La Rivière et la gestion de la fréquentation du village » approuvé le 26 octobre 2021, phasé sur 5 ans à savoir 2022/2026, dont le coût global de l'ensemble de l'opération s'élève à la somme de 2 848 575 € soit 3 418 290 € TTC. Ce projet d'envergure consiste à aménager un espace de vivre ensemble en prenant en compte l'habitat, les bâtiments communaux, les équipements de loisirs, les mobilités, l'environnement, et le cadre paysager.

Il informe l'Assemblée que ce projet structurant d'aménagement du bourg de Bages comprenant La Rivière et la gestion de la fréquentation du village a été labellisé dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2022/2026. En effet, il répond à une triple ambition à savoir le développement économique, la transition écologique, et la cohésion territoriale.

Il rappelle également la délibération N° 2022-010 du 22 mars 2022 concernant la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiement afin de mener à bien ce projet.

Aussi, Monsieur le Maire fait état :

- 1 Du projet d'aménagement d'un espace multi-usage stationnement et récréatif à l'entrée Nord du Bourg de Bages. Il a pour but de gérer le stationnement des visiteurs et des habitants, tout en organisant de manière durable et écologique les espaces publics majeurs de la commune.

Cet espace sera aménagé, avec l'appui de concepteurs paysagistes et urbanistes, de façon à favoriser la mise en valeur du cadre de vie et le confort des habitants, ainsi que le développement touristique tout en respectant la qualité esthétique, paysagère et patrimoniale du site :

- Perméabilité des revêtements
- Création d'un point d'information intégrant des toilettes publiques sous la forme de cabane de vigneron
- Pour le mobilier et les éléments participant à l'aménagement du parking, il est proposé le choix du bois et du bois flotté réalisés sur mesure par l'association IDEAL (Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral) basée à Narbonne
- Mise en place de bornes de chargement électrique et de bornes électriques forain
- Création de collecteurs de déchets enterrés

- 2 Du projet d'aménagement du cœur du village au niveau de l'intersection du début de la rue des Anciens Moulins et de l'intersection de la rue de l'Ancien Puits au niveau de la Bascule. Il a pour but de valoriser et structurer les espaces tout en organisant de manière durable et écologique les espaces publics majeurs de la commune.

Ces deux intersections seront aménagées, avec l'appui de concepteurs paysagistes et urbanistes, de façon à favoriser la mise en valeur du cadre de vie et le confort des habitants, ainsi que le développement touristique tout en respectant la qualité esthétique, paysagère et patrimoniale du site :

- Valorisation du cadre de vie et la qualité paysagère prenant en compte les enjeux de la biodiversité
- Fleurissement et désimperméabilisations des sols
- Choix de végétaux rustiques peu gourmands en eau et adaptés aux conditions climatiques futures

- 3 Du projet d'aménagement de la RD105, pointe nord du village. Il a pour but de sécuriser la traversée de la route départementale tout en organisant de manière durable et écologiques des espaces publics majeurs de la commune.

Bages est un village-rue qui est traversé par la RD105, il demande donc une attention particulière concernant la sécurité de la traversée aussi bien des piétons, des vélos, et des véhicules motorisés. Cet aménagement permet d'intégrer tous les équipements et enjeux nécessaires au bon développement de la commune. Ce projet, avec l'appui de concepteurs paysagistes et urbanistes, et les services des routes du Conseil Départemental, consiste à mettre en place une mixité des modes de déplacements tout en prenant en compte les enjeux de la sécurité, la qualité esthétique et paysagère, ainsi que les enjeux de biodiversité.

Ces trois états font partie du programme « Aménagement du bourg de Bages comprenant La Rivière et la gestion de la fréquentation du village »

Dans ce cadre, ce projet d'aménagement du bourg de Bages peut être financé au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), et au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) qui soutient tous les projets d'investissements notamment les projets concertés d'aménagement visant à développer le domaine environnemental, favorisant la biodiversité.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 1 007 000,00 € H.T Aussi, Monsieur le Maire préconise de solliciter des fonds de l'Etat au taux maximum pour ce projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◇ DECIDE d'adopter le projet d'aménagement du Bourg de Bages, projet faisant partie du programme « Aménagement du bourg de Bages comprenant La Rivière et la fréquentation du village » approuvé le 26 octobre 2021,
- ◇ APPROUVE le plan prévisionnel de financement pour l'année 2023 tels qu'il résulte du tableau suivant :

DÉPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT
Aménagement d'un espace multi-usage stationnement et récréatif à l'entrée du bourg de Bages : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition terrain ▪ Maîtrise d'œuvre ▪ Travaux d'aménagement 	28 000,00 € 30 000,00 € 200 000,00 €	Subvention Etat - DETR (20 %)	201 400,00 €
		Subvention Etat - DSIL (20 %)	201 400,00 €
		Subvention Département (20 %) sur : L'aménagement d'un espace multi-usage stationnement et récréatif à l'entrée du bourg de Bages L'aménagement cœur du village	113 400,00 €
		Subvention Grand Narbonne (20 %) sur : L'aménagement d'un espace multi-usage stationnement et récréatif à l'entrée du bourg de Bages L'aménagement cœur du village	113 400,00 €
Aménagement cœur du village <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux d'aménagement et de revêtement de sol avec signalétique 	309 000,00 €		
Aménagement de la RD105, pointe nord du village <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux d'aménagement et de revêtement de sol avec signalétique 	440 000,00 €	Autofinancement)	377 400,00 €
TOTAL	1 007 000,00 €	TOTAL	1 007 000,00 €



- ◇ SOLLICITE auprès de l'Etat des financements à hauteur de 20 % des dépenses H.T au titre de la DETR et au titre de la DSIL pour l'année 2023,
- ◇ CHARGE Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier,
- ◇ PRÉCISE que cette délibération respecte l'ordre de priorité 1,
- ◇ PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023,
- ◇ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur

AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION C.M :
20/10/2022

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR :

☉ 12 voix pour

☉ 01 voix contre

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

CERTIFIÉE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION EN

S/PREFECTURE LE :

28/10/2022

PAR PUBLICATION

LE : 31/10/2022

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES



Catherine ROI

Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le 31/10/2022



ID : 011-211100243-20221027-DELIB2022044-DE

2022